Le nouveau Bréviaire

__ 0 __

Le directeur de la Semaine religieuse de Nevers a posé à Rome, en s'adressant à un dignitaire ecclésiastique dont le nom fait autorité, la question suivante:

Est-il permis, en cette année 1912, de se servir alternativement du Bréviaire modifié par le psautier et du Bréviaire ancien, du nouveau les dimanches, et de l'ancien les jours ordinaires?

Voici la réponse qu'il a reçue:

Bien que, en France, dans certaines Semaines religieuses, on ait donné une réponse négative, cependant, ici, à Rome, la Sacrée Congrégation des Rites, interrogée par moi, a répondu positivement que, pour la récitation privée, durant cette année 1912, il y avait liberté de varier en prenant, comme vous l'indiquez, l'ancien Bréviaire les jours ordinaires, et le nouveau pour les dimanches. Le Saint-Père ayant donné la liberté, il n'y a pas lieu de la restreindre dans ce cas.

(Sem. relig. de Tournai, 2 mars 1912.)

A Limoilou

Le jeudi 7 mars, fête de saint Thomas d'Aquin, a eu lieu, dans la chapelle de la Maison provinciale des Sœurs Servattes du Saint-Cœur de Marie, à Limoilou, une cérémonie de vêture et de profession présidée par S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Sa Grandeur était assistée par M. l'abbé J.-A. Rainville, curé de Saint Jean, I. O., et M. l'abbé J. O'Farrell, curé de Saint-Edouard de Frampton.

Etaient présents: MM. les abbés P. Lemay, curé de Saint-Philippe de Néri, E. Bernard, vicaire à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le R. P. Maurice, curé de Saint-Charles de Limoilou, et le R. P. Etienne, aumônier de la Communauté.

M. l'abbé A. Chouinard, qui accompagnait Monseigneur, assistait comme maître des cérémonies.